

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3410

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Coopération décentralisée - Programme de 4 ans avec la Région Haute Matsiatra à Madagascar - Année 4 - Attribution de subventions - Convention avec la Région Haute Matsiatra - Convention avec l'association Trans-Mad'Développement pour le renouvellement de la présence d'un représentant permanent de la Métropole à Madagascar - Demande d'autorisation de poursuite du programme Eaurizon pour une année supplémentaire**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019**Délibération n° 2019-3410**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Coopération décentralisée - Programme de 4 ans avec la Région Haute Matsiatra à Madagascar - Année 4 - Attribution de subventions - Convention avec la Région Haute Matsiatra - Convention avec l'association Trans-Mad'Développement pour le renouvellement de la présence d'un représentant permanent de la Métropole à Madagascar - Demande d'autorisation de poursuite du programme Eaurizon pour une année supplémentaire**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Communauté urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon le 1^{er} janvier 2015, et la Région Haute Matsiatra à Madagascar sont partenaires d'une coopération décentralisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement depuis 2006. Cette coopération traduit la volonté de la Métropole de contribuer à atteindre les objectifs du développement durable en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement. Elle traduit également la volonté d'impulsion de la Région Haute Matsiatra dans le secteur de l'eau et de l'assainissement afin d'accompagner les communes du territoire de la Haute Matsiatra à développer leurs compétences et améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les populations.

Devant les résultats positifs de 2 programmes de coopération (projet d'amélioration de la gestion intégrée de la ressource en eau (AGIRE) de 2006 à 2011 et projet CAP'eau de 2012 à 2015), la Métropole, en concertation avec les acteurs de l'eau de la Région Haute Matsiatra, a décidé de mener un nouveau programme de coopération afin de consolider l'existant, développer et diffuser des approches qui ont été testées et validées, et répondre aux enjeux de planification, de gestion et de formation des acteurs du secteur.

Ce programme nommé Eaurizon a débuté en mars 2016, il est dans la continuité des précédents et porte sur des actions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Un volet important est consacré à la protection de la ressource par la mise en place d'actions sur la gestion intégrée de la ressource en eau (GIRE). Enfin, si CAP'eau a porté une majorité de ses actions sur les communes rurales, Eaurizon prévoit également des activités sur les communes urbaines.

En accord avec la Région Haute Matsiatra, 4 nouvelles communes ont été intégrées à ce programme qui porte désormais sur 16 communes. Dans le programme Eaurizon, une priorité est accordée aux chefs-lieux, afin de développer des branchements privés en centre bourg.

II - Objectifs du programme Eaurizon

Les objectifs sont les suivants :

- renforcer la gouvernance des collectivités locales sur les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène,
- développer l'accès à l'eau potable dans les communes partenaires du projet,
- développer l'accès à l'assainissement et améliorer les pratiques liées à l'hygiène des usagers des réseaux d'eau,
- préserver les ressources en eau en les partageant entre les différents usages,
- augmenter les compétences des acteurs du secteur et tendre vers une professionnalisation,
- capitaliser et diffuser les méthodes et outils du projet.

III - Principales actions du programme Eaurizon

Elles consistent en :

- la construction de 19 réseaux d'eau potable,
- la construction de 2 500 latrines améliorées,
- la mise en place d'une filière d'assainissement (accès aux latrines, collecte et traitement des boues de vidanges),
- la réalisation de latrines en milieu scolaire,
- la mise en œuvre de 34 formations réunissant 630 participants,
- la formation de 19 gestionnaires,
- 32 stages proposés aux étudiants malgaches et 4 à des étudiants français,
- 8 visites de chantier pour les étudiants malgaches ;

avec pour objectifs de desservir :

- en eau potable : 40 000 habitants et 21 000 scolaires,
- en assainissement : 15 000 personnes et 10 000 écoliers.

Plus globalement, ce programme devra contribuer fortement à la diminution des maladies hydriques et à l'augmentation du taux de scolarisation dans les communes partenaires. Un véritable transfert de compétences devra être opéré afin de tendre vers une autonomie des communes en vue d'un retrait progressif de l'accompagnement de la Métropole.

L'équipe locale du programme a été redimensionnée en fonction des nouvelles activités : 7 personnes malgaches supplémentaires (dont 1 à mi-temps) ont été affectées au programme de façon à créer 2 pôles sous le chef de projet (un pôle eau/assainissement et un pôle formation/capitalisation/communication). Le salaire de ces personnes est pris en charge par la Région Haute Matsiatra et, pour le poste d'un ingénieur mis à disposition, par le Ministère de l'eau de Madagascar.

Dans le cadre de cette coopération décentralisée, il apparaît important de renforcer la formation initiale des futurs professionnels du secteur de l'eau afin de leur faciliter les débouchés, mais aussi de professionnaliser ces métiers. Un nouvel institut a ouvert ses portes en novembre 2015 au sein de l'Université de Fianarantsoa : l'Institut supérieur des sciences et technologies (ISST) avec une spécialisation sur l'eau. Un accompagnement est demandé par l'Université de Fianarantsoa. Pour cela, un appui a été recherché auprès d'une école d'ingénieurs basée en France, il s'agit de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES). L'ENGEES apportera son appui à l'université pour structurer son offre de formation initiale. Le programme de coopération décentralisée offrira des terrains d'application pour les étudiants de l'ISST. Des visites de terrain avec les promotions des différentes filières de formation sur l'eau et l'assainissement seront régulièrement organisées.

Des élèves ingénieurs d'écoles françaises effectueront des stages au sein du projet comme cela a déjà été le cas par le passé. Généralement, ces stages sont réalisés en binôme avec des étudiants malgaches permettant aux divers étudiants d'interagir et de partager leur savoir. Une convention de partenariat tripartite a été signée le 15 mars 2017, elle définit les engagements de chaque partenaire. Dans le cadre de cette convention, la Métropole s'engage à participer aux frais de mission de l'ENGEES (billet d'avion, restauration et hébergement, selon le forfait journalier en vigueur à la Métropole, pour une mission de 15 jours pour 1 ou 2 personnes selon les besoins).

IV - Présence d'un représentant permanent de la Métropole à Madagascar

Pour appuyer la Métropole dans son action dans le cadre du projet Eaurizon, un représentant permanent de la Métropole auprès de la Région Haute Matsiatra est mis en place. Il est chargé de la mise en œuvre du programme de coopération et de l'animation des partenariats avec la Région Haute Matsiatra ou encore avec les communes et les différents partenaires locaux du programme.

Le profil de poste exigé et le niveau des qualifications requises (bac +5, expérience à l'international, compétences eau et assainissement, gestion de projet multi-partenarial, suivi financier, etc.) pour assumer les missions confiées au représentant permanent ont incité la Métropole à rechercher une autre modalité de représentation que le volontariat tout en gardant la responsabilité du management de la personne.

Aussi, il a été identifié une association de développement qui assure une mission de portage de poste pour le compte d'autres structures et qui est présente à Madagascar : Trans-Mad'Développement. Il s'agit d'une association française de solidarité internationale et locale régie par la loi 1901, son siège social est en France et elle dispose d'une antenne de 25 salariés à Madagascar.

Depuis le 1^{er} septembre 2011, le représentant de la Métropole à Madagascar est administrativement porté par cette association à travers une convention qui a été approuvée par délibération n° 2011-2325 du Conseil de la Communauté urbaine du 27 juin 2011. La présente délibération propose la reconduite de la convention avec l'association Trans-Mad'Développement afin d'assurer la continuité du poste de représentant sur place.

Le coût de cette mission s'élève à 95 866 € de 2019 à mi 2020. Ce coût couvre le contrat du représentant permanent de la Métropole du 1^{er} mars 2019 au 30 juin 2020, fin de la 4^{ème} année du programme, soit 16 mois.

La mission prendra fin si le contexte politique du pays devait conduire à mettre fin prématurément au partenariat avec la Région Haute Matsiatra.

Le financement de ce poste s'inscrit dans les dispositions de la délibération n° 2005-2856 du Conseil de la Communauté urbaine du 11 juillet 2005, qui définit l'action de solidarité internationale de la direction de l'eau et l'affectation budgétaire au budget annexe des eaux des dépenses relatives à la mise en œuvre des actions de coopération décentralisée.

V - Plan de financement prévisionnel

Le programme Eaurizon est inscrit dans le cadre de la loi Oudin et de la délibération du Conseil du 11 juillet 2005 précitée qui fixe la participation de la Métropole pour la solidarité internationale à 0,4 % des recettes eau et assainissement. Le budget de la coopération décentralisée avec Madagascar représentera environ 290 000 € an en 2019 (programmes Eaurizon et 3F).

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a validé son engagement sur les 4 années de ce programme lors de son conseil d'administration du 13 décembre 2015. Sa participation financière a été multipliée par 2,5 par rapport à son précédent engagement sur le projet CAP'eau. En effet, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse peut participer jusqu'à 70 % du programme selon les activités, soit environ 400 000 € par an. La société Ecostation a également décidé de subventionner le programme, dans le cadre d'une convention de mécénat signée le 15 mars 2017, sur les années 2, 3 et 4 à hauteur de 245 000 € pour les 3 ans. Conformément à la convention, une subvention de 105 000 € sera versée pour la 4^{ème} année du programme.

La Métropole, chef de file de l'opération, recevra les cofinancements de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et de la société Ecostation, et en assurera la gestion.

Concernant la subvention versée par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, seule une partie de cette somme sera versée à la Région Haute Matsiatra sous forme de subventions annuelles pour faire face aux frais de fonctionnement du projet mais également au financement d'opérations d'équipements préprogrammées et validées par la Métropole.

Le montant total de la subvention à la Région Haute Matsiatra est estimé à 637 810 € pour 2019/2020 et réparti de la manière suivante entre les différents postes :

Affectation	Montant (en €)	Budget de fonctionnement (en €)	Budget d'équipement (en €)
1 - ressources humaines	33 457	33 457	
2 - équipements et matériels	1 633	1 633	
3 - bureau local	25 350	25 35	
4 - activités du projet	555 907	87 307	468 600
5 - frais financiers et imprévus	21 463	21 463	
Total	637 810	169 210	468 600

La participation des différents partenaires au projet Eaurizon pour l'année 2019/2020 est la suivante :

	Participation nette de la Métropole de Lyon (en €)	Reversement de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à la Métropole de Lyon (en €)	Reversement de la société Ecostation à la Métropole de Lyon (en €)	Total (en €)
subvention pour la Région Haute Matsiatra	184 664	348 147	105 000	637 811
représentant permanent à Madagascar et frais de mission (agents Métropole, Malgaches et ENGEES)	50 853	50 853	0	101 706 (dont 95 866 € pour le représentant permanent)
Total	235 517	399 000	105 000	739 517

VI - Prolongement du programme

La fin du programme Eaurizon était initialement prévue pour février 2020. Par souci de continuité de l'action sur le terrain pour les salariés du programme, il est proposé d'allonger d'une année le programme. Dès la 4^{ème} année, 2 à 3 communes supplémentaires seront intégrées, ce qui permettra de faire en une année, 5 chantiers importants.

Rencontrée fin novembre 2018, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse s'est montrée favorable à cette prolongation et s'est engagée à y contribuer à hauteur de 400 000 € sur la 5^{ème} année. Saur Solidarités a été interrogée sur une participation de 80 000 €, la participation de la Métropole s'élèverait alors à 230 000 €.

Le budget de la 5^{ème} année serait proche de celui de la 4^{ème} année du programme, soit environ 730 000 €. Il sera proposé de soumettre ce budget à délibération en début d'année 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions suivantes :

- une subvention d'équipement de 468 600 € et une subvention de fonctionnement de 169 210 €, au profit de la Région Haute Matsiatra à Madagascar, dans le cadre du programme de coopération décentralisée Eaurizon pour l'année 2019,

- une subvention de fonctionnement de 95 866 € au profit de l'association Trans-Mad'Développement pour le représentant permanent de la Métropole à Madagascar dans le cadre du programme de coopération décentralisé Eaurizon, pour la période du 1^{er} mars 2019 au 30 juin 2020,

b) - les conventions définissant, notamment les conditions d'utilisation de ces subventions, à passer d'une part entre la Métropole et la Région Haute Matsiatra, et d'autre part entre la Métropole et l'association Trans-Mad'Développement,

c) - le prolongement d'une année du programme de coopération décentralisée Eaurizon.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer lesdites conventions et préparer les avenants pour la 5^{ème} année du programme,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de 399 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - La dépense d'exploitation en résultant, soit 733 676 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2019 - chapitre 67 - opération n° 1P02O2197.

4° - Les recettes à provenir de :

- l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, d'un montant de 399 000 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2019 - chapitre 74 - opération n° 1P02O2197,

- la société Ecostation, d'un montant de 105 000 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2019 - chapitre 74 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.